



Mairie ti ker

# CONTRAT DE LOCATION MATERIEL et VAISSELLE AUX ENTREPRISES

## PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS CAVANNAISES

Nom de l'entreprise/association/particulier : .....  
Représentée par : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : ..... email : .....  
Date(s) de location : du .....au .....

### CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DES LIEUX ET DU MATERIEL

#### ARTICLE 1 – ETAT DES LIEUX

Le matériel est remis, sur place, au responsable de l'organisme utilisateur lors d'un état des lieux à l'heure convenue avec un agent communal ou un élu. A l'issue de la location, un état des lieux de restitution sera réalisé. En cas de dégradation du matériel mis à disposition le chèque de caution pourra être encaissé. Le matériel mis à disposition doit être rendu propre et en bon état de fonctionnement. Il fera l'objet d'un inventaire.

#### ARTICLE 2 – CHARGES ET CONDITIONS DU LOCATAIRE

Pour avoir accès à la location de matériel, le locataire doit obligatoirement avoir adressé à la mairie un chèque de caution location d'un montant de 100€ ainsi qu'une attestation de responsabilité civile couvrant l'année en cours.

#### ARTICLE 3 – CESSION, SOUS LOCATION

Toute sous-location est interdite. Le titre de location est nominatif et ne peut être cédé à un tiers.

#### ARTICLE 4 – PRIX DE LA LOCATION

Le tarif de location de matériel et vaisselle est voté en conseil municipal : délibération 20212-04 du 14/12/2022.

Forfait location de vaisselle : 30 €

Location de table sur tréteaux + bancs : 5 €/table

Je, soussigné(e), M....., représentant de l'entreprise/association ..... m'engage à respecter le contrat de location.

Je joins :

un chèque de caution location d'un montant de 100 €  une attestation d'assurance de responsabilité civile

Fait à..... le .....

Signature du locataire :

#### Cadre réservé à la mairie :

A facturer	PRESTATION	Montant	Total à facturer
	Location vaisselle	30 €	
	Vaisselle manquante ou cassée	A définir selon grille annexe	
	Table et 2 bancs	5 €/table	
	Matériel cassé ou manquant	A définir selon grille annexe	
<b>TOTAL A FACTURER</b>			

VAISSELLE/MATERIEL	Quantité disponible au 19/01/2023	Quantité Souhaitée	Quantité Retournée	Casse perte (VR : valeur de remplacement)	Total à régler
Flûtes	217			2 €	
Coupes	296			2 €	
Verres à eau	432			2 €	
Verres à vin	336			2 €	
Assiettes plates	540			3 €	
Assiettes creuses	520			3 €	
Petites assiettes	480			3 €	
Couteaux	500			1€	
Fourchettes	460			1 €	
Cuillères à soupe	300			1 €	
Petites cuillères	420			1 €	
Tasses :	- pte 120 - moy 80 - gde 39			Valeur de remplacement	
Saladiers Pyrex	33				
Saladiers Inox	31				
Corbeilles	30				
Plats gastro	5				
Plats inox pour servir	29				
Petites louches	46+1 gde				
Pichets	29				
Grilles four	6				
Plateaux	99				
Percolateur grand	2				
Table sur chevalet avec bancs 3*0.87m (8 pers)	16				

*\_Service à poisson sur demande*

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la commune de Cavan pendant **toute la durée de la réservation**. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : **la commune de Cavan**. Les données sont conservées pendant **pendant la durée de la location**. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter **la mairie de Cavan**. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL